

Mardi 6 novembre 2018



PRIÈRE

DIX HEURES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

M^{me} SMITH (Point Douglas)

(N° 223) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act*

M^{me} FONTAINE

(N° 228) — *Loi sur la Journée de sensibilisation aux refuges et aux établissements de secours pour animaux/The Animal Shelter and Rescue Awareness Day Act*

M^{me} GUILLEMARD

(N° 230) — *Loi sur la Journée de sensibilisation à l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale/The Fetal Alcohol Spectrum Disorder Awareness Day Act*

DEUXIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

M. FLETCHER

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 206) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. FLETCHER

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*

M. FLETCHER

(N° 209) — *Loi sur le don de la vie (modification de la Loi sur les dons de tissus humains)/The Gift of Life Act (Human Tissue Gift Act Amended)*

M. FLETCHER

(N° 210) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 215) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections/The Election Financing Amendment Act*

M^{me} FONTAINE

(N° 227) — *Loi modifiant la Loi sur le soin des animaux (élevage de chiens et animaux interdits)/The Animal Care Amendment Act (Dog Breeding and Exotic Animals)*

M. FLETCHER

(N° 232) — *Loi modifiant la Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba/The Efficiency Manitoba Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

Motion de M. ALTEMEYER

(N° 222) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (protection des locataires contre l'augmentation des coûts des services publics)/The Residential Tenancies Amendment Act (Protecting Tenants from Rising Utility Costs)*

[M. SMITH (Southdale) — 7 minutes]

Motion de M. MARTIN

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*
(M. SWAN — 1 minute)

Motion de M. SWAN

(N° 225) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne (caractéristiques génétiques)/The Human Rights Code Amendment Act (Genetic Characteristics)*
(M. HELWER — 4 minutes)

Motion de M. WIEBE

(N° 224) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (divulgate interdite sans consentement)/The Public Schools Amendment Act (No Disclosure Without Consent)*
(M. HELWER — 6 minutes)

Motion de M. LAGIMODIERE

(N° 201) — *Loi sur la Journée de reconnaissance des agents de conservation du Manitoba/The Manitoba Conservation Officers Recognition Day Act*
[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 4 minutes]

PROPOSITIONS

M. SARAN — Assouplissement des règles fédérales en matière d'immigration pour les aides familiaux résidents qui s'occupent des aînés

24. Attendu :

que les personnes âgées préfèrent embaucher des personnes en qui elles ont confiance pour répondre à leurs besoins permanents relativement à la gestion de leurs tâches ménagères quotidiennes;

qu'elles accordent une importance primordiale au respect de la vie privée, à la confiance et au soutien affectif approprié qu'elles reçoivent de la part de leurs aides;

qu'elles perçoivent les membres de leur famille venant de leur pays d'origine qui sont titulaires d'un permis de travail comme étant les personnes les mieux placées pour répondre à leurs besoins affectifs et de mobilité;

que puisque la délivrance d'un permis de travail à un aide familial dépend de la réalisation d'une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), les personnes âgées ont beaucoup de difficulté à trouver des aides fiables avec lesquels elles sont à l'aise de discuter de leurs problèmes affectifs et de recevoir le soutien approprié en matière de guérison mentale;

que les aides familiaux permettront de réduire les dépenses en matière de soins de santé engagées par le gouvernement provincial,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à inciter le ministre fédéral de l'Immigration à prendre des mesures pour éliminer l'exigence de réaliser des EIMT à l'égard des aides familiaux résidants qui s'occupent des aînés, pour prolonger la durée du séjour des aides familiaux jusqu'au décès des aînés dont ils s'occupent ou jusqu'à l'obtention de leur statut de résident permanent et pour permettre aux membres de la famille immédiate des aînés ou à leurs proches disposés à le faire de payer conjointement le salaire des aides en cas de manque de moyens financiers.

M. MALOWAY — Un réseau électrique est-ouest pour le Manitoba

23. Attendu :

que le Nouveau Parti démocratique (NPD) du Manitoba s'engage à favoriser l'énergie propre pour l'avenir du Manitoba et du Canada;

que la construction d'un réseau de transmission électrique est-ouest au Manitoba permettrait l'acheminement d'une nouvelle énergie hydroélectrique propre vers d'autres marchés provinciaux;

que l'ancien gouvernement néo-démocrate de la province a signé plusieurs contrats importants et fermes d'exportation à long terme d'énergie propre avec SaskPower, Wisconsin Public Service et Minnesota Power;

que pour un tel réseau électrique est-ouest, on ferait appel à la production du Manitoba afin de répondre à la demande croissante d'énergie renouvelable d'autres provinces;

que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat nous a prévenus qu'une hausse des températures mondiales de 1,5 degré au-dessus des niveaux préindustriels aura des conséquences catastrophiques;

que les provinces voisines comme la Saskatchewan tirent plus de 79 % de leur énergie de sources non renouvelables, dont 43 % du charbon et 36 % du gaz naturel;

que le Canada s'est engagé à fermer progressivement les centrales de production d'électricité au charbon d'ici 2030;

qu'il est essentiel d'avoir un réseau électrique est-ouest pour que les autres provinces puissent augmenter rapidement leur consommation d'énergie renouvelable,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à collaborer avec le gouvernement du Canada et les gouvernements des autres provinces afin de créer un réseau électrique est-ouest et de continuer à chercher des possibilités d'exportation de l'énergie hydroélectrique du Manitoba.

PROPOSITIONS — DÉBAT

1. M. SWAN — Coupes visant les services externes de physiothérapie et d'ergothérapie
(M. JOHNSTON — 9 minutes — Il reste 124 minutes.)
4. M. KINEW — Coupes visant le Programme d'aide à l'achat de médicaments spéciaux
(M. MICKLEFIELD — 8 minutes — Il reste 122 minutes.)

5. M. LAGIMODIERE — Reconnaissance de l'importance des terres humides
[M^{me} MARCELINO (Logan) — 9 minutes — Il reste 125 minutes.]
7. M. WIEBE — Les coupes du gouvernement provincial dans l'éducation nuisent aux élèves manitobains
(M. SARAN — 9 minutes — Il reste 124 minutes.)
9. M. LINDSEY — Indemnisation des travailleurs pour le stress lié au travail
(M^{me} GUILLEMARD — 10 minutes — Il reste 129 minutes.)
10. M. ISLEIFSON — Ouverture d'une nouvelle école à Brandon
(M. SWAN — 4 minutes — Il reste 126 minutes.)
11. M. MARCELINO (Tyndall Park) — Défense de la sécurité des travailleurs
(M. CURRY — 5 minutes — Il reste 124 minutes.)
12. M. JOHNSON — Route Freedom
(M. LINDSEY — 8 minutes — Il reste 124 minutes.)
13. M. ALTEMEYER — Protection des cours d'eau du Manitoba contre les projets hydrographiques transfrontaliers
(M. WOWCHUK — 9 minutes — Il reste 123 minutes.)
14. M. PIWNIUK — Pipeline Trans Mountain
(M^{me} FONTAINE — 9 minutes — Il reste 124 minutes.)
17. M^{me} MARCELINO (Logan) — Protection des lacs, des rivières et des collectivités du Manitoba
(M^{me} MORLEY-LECOMTE — 2 minutes — Il reste 132 minutes.)
19. M^{me} SMITH (Point Douglas) — Célébration de la fierté gaie au Manitoba
(M. MARTIN — 6 minutes — Il reste 123 minutes.)
16. M. LAGASSÉ — Célébration de la Journée nationale des peuples autochtones
(M. ALLUM — 3 minutes — Il reste 66 minutes.)
3. M. ALLUM — Rétablissement du financement accordé aux municipalités pour les transports en commun
(M. HELWER — 2 minutes — Il reste 11 minutes.)
20. M. FLETCHER — Conflits d'intérêts
(M. MICKLEFIELD — 9 minutes — Il reste 127 minutes.)
21. M. LAMONT — Nécessité de prendre des mesures immédiates pour lutter contre les changements climatiques
(M. WISHART — 7 minutes — Il reste 129 minutes.)
22. M. NESBITT — Célébration du 20^e anniversaire de l'Association des municipalités du Manitoba
[M^{me} SMITH (Point Douglas) — 4 minutes — Il reste 123 minutes.]

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre STEFANSON

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (aide aux tuteurs)/The Child and Family Services Amendment Act (Guardianship Support)*

M^{me} la ministre COX

(N^o 13) — *Loi sur les commotions cérébrales chez les jeunes athlètes/The Concussion in Youth Sport Act*

M. FLETCHER

(N^o 202) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

M. FLETCHER

(N^o 205) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M^{me} SMITH (Point Douglas)

(N^o 217) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail et Loi modifiant la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative (harcèlement et violence au travail)/The Workplace Safety and Health Amendment and Legislative Assembly Management Commission Amendment Act (Workplace-Related Harassment and Violence)*

M. WIEBE

(N^o 220) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (politique sur l'anaphylaxie)/The Public Schools Amendment Act (Anaphylaxis Policy)*

M. REYES

(N^o 234) — *Loi sur les architectes paysagistes/The Registered Landscape Architects Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. ALLUM
M. FLETCHER
M. GERRARD
M^{me} SMITH (Point Douglas)
M. WIEBE

GRIEFS

ORDRE DU JOUR (suite)

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M^{me} la ministre COX

(N^o 8) — *Loi sur la modernisation de la publication des avis du gouvernement (modification de diverses lois)/The Government Notices Modernization Act (Various Acts Amended)*

(amendements [2] — M. LAMONT)

Projet de loi choisi par l'opposition officielle

M^{me} la ministre SQUIRES

(N^o 16) — *Loi sur la mise en œuvre du Plan vert et climatique/The Climate and Green Plan Implementation Act*

(amendements [6] — M. le ministre PEDERSEN)

(amendements [5] — M. GERRARD)

Projet de loi choisi par l'opposition officielle

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M^{me} la ministre MAYER

(N^o 12) — *Loi de 2018 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2018*

Projet de loi choisi par l'opposition officielle

M^{me} la ministre STEFANSON

(N^o 24) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel des services sociaux/The Social Services Appeal Board Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition officielle

M. le ministre FIELDING

(N^o 27) — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition officielle

M^{me} la ministre SQUIRES

(N^o 29) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (pratiques de chasse sécuritaires et gestion intégrée de la faune)/The Wildlife Amendment Act (Safe Hunting and Shared Management)*

M. le ministre FIELDING

(N^o 34) — *Loi d'exécution du budget de 2018 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2018*
(amendé — comité)

M. le ministre EICHLER

(N^o 35) — *Loi modifiant la Loi sur les terres domaniales (gestion améliorée des pâturages communautaires et des terres domaniales agricoles)/The Crown Lands Amendment Act (Improved Management of Community Pastures and Agricultural Crown Lands)*

M. le ministre CULLEN

(N^o 36) — *Loi modifiant le Code de la route (conduite avec facultés affaiblies)/The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Offences)*

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre SCHULER

(N^o 28) — *Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Act*

M. le ministre CULLEN

(N^o 30) — *Loi corrective de 2018/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2018*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre STEFANSON — Comité spécial sur les exigences en matière de divulgation proactive à l'intention des candidats dans la province

Qu'un comité spécial nommé *Comité spécial sur les exigences en matière de divulgation proactive à l'intention des candidats dans la province* soit créé pour étudier la possibilité d'imposer aux personnes qui cherchent à être élues à l'Assemblée législative du Manitoba ou ailleurs qu'elles divulguent des renseignements, y compris ceux qui sont mentionnés ci-dessous, et proposer des recommandations à ce sujet :

- a) le relevé des antécédents judiciaires,
- b) les relevés concernant les mauvais traitements infligés aux adultes et aux enfants,
- c) tout autre renseignement d'intérêt concernant ceux qui briguent ou occupent une fonction;

que, sauf disposition contraire de la présente motion, le comité spécial jouisse des mêmes pouvoirs que les Comités permanents de l'Assemblée et qu'il suive les mêmes règles et usages que ces derniers, notamment en ce qui a trait :

- a) au nombre de députés qui le composent,
- b) au pouvoir de créer un sous-comité chargé de l'exercice de l'une quelconque de ses fonctions;

que, dans les limites des règles et des usages de l'Assemblée ainsi que des consignes énoncées dans la présente motion, le comité spécial soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris quant à la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, malgré le paragraphe 4(12), le comité spécial puisse se réunir pendant les mois de juin, de juillet et d'août;

que le comité spécial puisse appeler des témoins, notamment le directeur général des élections du Manitoba, des représentants de partis politiques, des universitaires ainsi que d'autres experts du domaine de l'éthique ou des sciences politiques ou de tout autre domaine qu'il juge approprié;

que le comité spécial fasse rapport de ses travaux à l'Assemblée d'ici le 3 octobre 2018.

(M. FLETCHER — 3 minutes)

Motion de M. le *ministre* CULLEN

Que le Comité permanent des affaires législatives examine le rapport intitulé « *Modernizing Manitoba's Conflict of Interest Legislation — Recommendations of the Conflict of Interest Commissioner* », daté d'avril 2018, qu'a préparé Jeffrey Schnoor, c.r., et que le Comité présente des recommandations sur la meilleure façon de modifier les règles qui s'appliquent aux députés à l'Assemblée législative du Manitoba sous le régime de la *Loi sur les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif* et de la *Loi sur l'Assemblée législative*;

que, dans les limites des règles et des usages de l'Assemblée ainsi que des consignes énoncées dans la présente motion, le Comité soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris quant à la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, malgré le paragraphe 4(12), le Comité puisse se réunir pendant les mois de juin, de juillet et d'août;

que le Comité puisse appeler des témoins, notamment le commissaire aux conflits d'intérêts, ainsi que d'autres experts du domaine de l'éthique ou des sciences politiques ou de tout autre domaine qu'il juge approprié;

que le Comité fasse rapport de ses travaux à l'Assemblée d'ici le 8 novembre 2018.

(M. FLETCHER — 4 minutes)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. le *ministre* CULLEN

Que malgré les articles 3, 4 et 23 du document intitulé *Règlements et formalités de procédure de l'Assemblée législative du Manitoba*, pendant toute la période où des séances ont lieu en raison d'un rappel d'urgence au cours du reste de la troisième session de la quarante et unième législature, l'Assemblée siège, outre les lundis, mardis, mercredis et jeudis, les vendredis de 10 à 17 heures et que les affaires courantes soient examinées à compter de 10 heures les vendredis;

que malgré le paragraphe 4(4) du document intitulé *Règlements et formalités de procédure de l'Assemblée législative du Manitoba*, pendant toute la période où des séances ont lieu en raison d'un rappel d'urgence au cours du reste de la troisième session de la quarante et unième législature, l'Assemblée ajourne ses travaux au plus tard à 21 heures chaque séance où ont lieu les étapes de l'examen du budget des dépenses principal et du budget des immobilisations.

FEUILLETON DES AVIS

QUESTIONS ÉCRITES:

M. FLETCHER —

10. Le gouvernement provincial peut-il fournir les preuves empiriques et scientifiques d'Hydro-Manitoba ou d'autres organismes gouvernementaux à l'appui de sa conclusion selon laquelle l'effacement de consommation proposé dans le cadre de la *Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba* réduira de quelque manière que ce soit les émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'énergie électrique et peut-il reconnaître que le programme d'effacement de consommation visant la production d'électricité coûtera des milliards de dollars à la province au fil du temps?
11. Le gouvernement provincial peut-il fournir la correspondance qui a donné lieu à la transaction d'un dollar entre la ville de Winnipeg (Ville) et — au nom de la province par l'entremise de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba — le député de Kirkfield Park qui oblige la ville à vendre le site situé au 255, avenue Hamilton (également connu comme l'aréna Vimy), y compris la lettre d'intention, toute correspondance, tout courriel et toute note ainsi que les échéanciers et les dates connexes?
12. Le gouvernement provincial, qui n'a pas réussi à régler les questions en matière de conflits d'intérêt et à répondre à l'intérêt public, peut-il déposer immédiatement un projet de loi dont l'entrée en vigueur est prévue avant la fin de la session du printemps de l'Assemblée législative et qui comprend les 83 recommandations du commissaire aux conflits d'intérêts?

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le mercredi 28 novembre 2018, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2016, y compris le rapport sur la tenue de la 41^e élection générale provinciale le 19 avril 2016;
- rapport annuel d'Élections Manitoba, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans la circonscription de Point Douglas, une proposition visant la modification du déroulement du vote et un rapport portant sur les activités du commissaire aux élections pour l'année se terminant le 31 décembre 2017.

* * *

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le jeudi 17 janvier 2019, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport et les recommandations du Comité chargé de la rémunération des juges datés du 23 mai 2018.
